*Madame Ghislaine Senée Monsieur Michel Laugier*

*Monsieur Martin Lévrier Madame Sophie Primas*

*Madame Marta de Cidrac Monsieur Gérard Larcher*

*Sénateurs des Yvelines*

*Sénat, palais du Luxembourg, 15 rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06*

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Vous allez vous prononcer prochainement sur le projet de loi fin de vie. Ce projet prévoit de légaliser l’euthanasie et le suicide assisté derrière l’expression « aide à mourir ».

Intégrer le permis de tuer dans une loi donne une caution morale au choix de la mort. Les personnes concernées sont les citoyens les plus vulnérables, atteints de maladie grave et incurable. En les rendant éligibles à la mort, la société exerce une pression sur les malades. Car ces derniers verront la mort s’imposer à eux comme un acte citoyen : un poids en moins pour les proches, un coût en moins pour la société. Pourtant, les malades ne souhaitent majoritairement pas mourir (cf. rapport Sicard) et demandent juste de l’aide pour vivre.

Depuis 1986, les soins palliatifs accompagnent les malades et leur famille, jusqu’au bout de la vie, sans tuer, tout en soulageant la souffrance physique et existentielle. Les soins palliatifs, c’est le refus de l’acharnement thérapeutique, c’est le refus de l’euthanasie et du suicide assisté. C’est la seule véritable aide à mourir.

Ce projet de loi comporte deux volets : l’euthanasie et le suicide assisté, et le développement des soins palliatifs. Vous pourriez être tentés de voter pour cette loi parce que vous êtes favorable, à juste titre, au développement des soins palliatifs. Mais ce projet de loi est conçu de telle manière que vous ne pouvez dire ‘oui’ aux soins palliatifs sans dire ‘oui’ à l’euthanasie et au suicide assisté. Ce montage empêche de dire ‘oui’ aux soins palliatifs et ‘non’ à l’euthanasie et au suicide assisté.

Or, il n’est nul besoin d’une nouvelle loi pour développer les unités de soins palliatifs existantes et pour équiper les vingt-et-un départements qui en sont dépourvus.

La seule solution qui respecte la dignité des plus fragiles est le rejet de ce projet de loi.

Parce que l’honneur d’une nation se trouve dans l’énergie déployée, les moyens mis en œuvre pour protéger les citoyens les plus fragiles.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Sénateurs , à l’assurance de ma haute considération.

***Nom , prénom : Adresse :***

***Date : Signature :***